

# **DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

## **Séance du 9 décembre 2019**

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A. Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

### **- URBANISME**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par la Sàrl BCR de Luxembourg pour le compte des consorts Wiltgen-Kremp de Steinsel relative à la division d'une propriété sise à Beringen, 2, rue du Ruisseau, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par la société Groupe Promo L de Bertrange relative à la division d'une propriété sise à Beringen, 50, rue de la Gare, en quatre lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- c) le projet d'aménagement particulier (PAP) concernant la modification du PAP sur des fonds sis à Rollingen, rue Alheck, présenté par le bureau V2 architecture Sàrl de Steinfort pour le compte de la société House Concept S.A. de Steinsel.

### **- ZAMID**

Le conseil communal approuve à l'unanimité les statuts du syndicat dénommé «Syndicat de communes pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation de zones d'activités économiques régionales Mierscherdall», en abrégé ZAMID.

### **- PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) un avenant au contrat collectif des ouvriers de l'Etat, applicable aux salariés à tâche manuelle communaux ainsi que diverses adaptations en accord avec la délégation des salariés.
- b) la création d'un poste à tâche partielle sous le statut de salarié (22 hrs/semaine) pour la gérance du Hall Irbicht à Beringen.

### **- CENTRE AQUATIQUE KROUNEBIERG**

Le conseil communal approuve à l'unanimité un nouveau règlement interne du Centre Aquatique Krounebiereg concernant deux adaptations au règlement du 22 octobre 2007:

- a) article 6: l'accès à la piscine est interdit: ..... aux enfants en dessous de 9 ans (au lieu de 6 ans) non accompagnés d'un adulte.
- b) article 7: l'interdiction des shorts a été biffée.

### **- COMMISSIONS COMMUNALES**

Le conseil communal approuve à l'unanimité la démission de Mme Grün Elke (membre externe) comme membre suppléant non luxembourgeois de la commission d'intégration.

## - ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le compromis d'échange sans soulte par lequel les époux Mousel-Meiers de Reckange cèdent à la commune un terrain de 148,40 a sis à Mersch au lieu-dit «Merscher Berg». La valeur est estimée à 667.800,00 €. En contrepartie, la commune cède aux époux Mousel-Meiers 42 parcelles de terrains de 1.304,98 a au total, sises à Reckange, et dont la valeur est estimée à 667.800,00 €.

Les frais et honoraires relatifs à cette transaction sont à charge des deux parties au prorata de la valeur des terrains.

But de l'acquisition: réalisation d'une zone d'activités économiques régionale.

- b) la convention avec l'asbl «Rencontres musicales de la Vallée de l'Alzette» par laquelle elle organise un concert dans l'église de Moesdorf le 23 février 2020 contre paiement d'un cachet de 6.000,00 €.
- c) dix conventions par lesquelles les propriétaires autorisent le syndicat intercommunal SICONA-Centre à réaliser des mesures environnementales.

## - COLLECTES À DOMICILE

Le conseil communal décide à l'unanimité

1) d'autoriser l'asbl Mierscher Musek à faire une collecte à domicile lors du traditionnel '**Hämmelsmarsch**' à l'occasion de la fête patronale dans les différentes localités de la commune de Mersch au cours de l'année 2020.

2) d'autoriser les différents organisateurs à faire une collecte à domicile dans les localités de la commune à l'occasion des **feux de bure** les 29 février et 1 mars 2020.

## - CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal. Deux règlements concernant la rue des Soeurs Franciscaines et la rue Wangert à Mersch sont confirmés avec 12 voix oui et une abstention.

## - OFFICE SOCIAL

- a) Le conseil communal avise favorablement la décision de l'office social de Mersch de maintenir le statut et la carrière d'origine de Filipe da Silva (employé communal, carrière B1) tout en gardant son grade et échelon acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et de lui allouer une prime de responsabilité de 45 points.
- b) Le conseil approuve à l'unanimité

1. le **budget rectifié provisoire de l'exercice 2019** de l'office social de Mersch:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.712.022,52 €	2.690,00 €
Dépenses:	<u>1.620.155,06 €</u>	<u>2.690,00 €</u>
Boni:	91.867,46 €	0,00 €
Boni 2018:	61.041,58 €	314.870,63 €
Boni fin 2019:	152.909,04 €	314.870,63 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 196.038,08 € au service ordinaire et à 1.225,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

2. le **budget provisoire de l'exercice 2020** de l'office social de Mersch:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.677.040,30 €	2.120,00 €
Dépenses:	<u>1.640.290,30 €</u>	<u>2.120,00 €</u>
Boni:	36.750,00 €	0,00 €
Boni compte 2019:	152.909,04 €	314.870,63 €
Boni général:	189.659,04 €	314.870,63 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 196.316,27 € au service ordinaire et au service extraordinaire à 1.015,00 € (fonds de roulement).

**- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**